

Formation initiale et tests CACES®

Grue à tour – R377m

Objectifs pédagogiques :

Permettre aux conducteurs de Grue à Tour (GMA et GME) d'actualiser et de parfaire leurs connaissances théoriques en matière de sécurité et de réglementation. Permettre aux conducteurs Grue à Tour de consolider leur pratique professionnelle (conduite au sol et en cabine) dans le respect des règles de sécurité. Préparer le conducteur au passage des épreuves théoriques et pratiques du CACES® Grue à Tour suivant la R 377M.

Programme Formation Théorique

I - REGLEMENTATION

Analyse des risques liés à l'utilisation des grues à tour

- ✘ Statistiques des accidents.
- ✘ Cause des accidents.
- ✘ Responsabilités et comportements individuels.

Textes relatifs à la conduite des grues à tour

- ✘ Décret 98-1084.
- ✘ Article R.233-13-19 du code du travail.
- ✘ Arrêté ministériel du 2 décembre 1998.
- ✘ Recommandation CRAM R377M.

II – TECHNOLOGIE

Sensibilisation à la sécurité :

- ✘ L'accident du travail
- ✘ Importance et coûts des accidents de travail
- ✘ Les responsabilités
- ✘ Prévention des accidents du travail

Technologie des grues à tour :

- ✘ Terminologie des différents types de grue
- ✘ Description et principe de fonctionnement

MODALITES

Public concerné : Personnes appelées à conduire les Grues à Tour.

Pré requis : Aptitude médicale à la conduite de Grue à Tour. Avoir 18 ans.

Durée de la formation :

Formation initiale :

Personnel possédant une expérience

- 1 jour de théorie
- 2 jours de pratique
- 1 jour de tests CACES®

Recyclages (tous les 5 ans) :

- 1 jour de formation théorique et pratique soit 7 heures
- 1 jour de présentation aux tests CACES® soit 7 heures.

Nombre de candidats :

Formation : 4 personnes maximum

Tests : de 6 personnes maximum.

Moyens pédagogiques :

Formateur Grue à tour.

Tableau. Vidéo projecteur.

Testeur CACES®

Lieu de la formation : Dans votre entreprise

Validation de la formation :

Une attestation de formation.

CACES® pour les participants ayant réussi les épreuves théoriques et pratiques.

III – SECURITE MANIABILITE

Règles de sécurité liées à l'exploitation et à l'entretien des grues :

- * Accès à la grue
- * Energies
- * Electricité Moteur
- * Nuisances.
- * Limites d'exploitation.
- * Utilisations particulières.

Règles de sécurité liées à l'environnement du chantier

- * Lignes électriques.

Règles de sécurité lors des arrêts et en fin de poste

- * Stationnement.
- * Mise au repos des équipements
- * Consignations.
- * Pannes.

Programme Formation Pratique

- * Prise de poste, accès au poste de conduite en sécurité
- * Elingage de charges
- * Prise, déplacement et dépose avec prévision de charges diverses
- * Reprise du ballant
- * Réalisation des mouvements en simple, en combiné
- * Manutention sans visibilité avec recours à un signaleur (gestes de commandement)
- * Refuser les opérations interdites
- * Fin de poste, compte rendu des anomalies
- * Entretien de la grue

V – TESTS THEORIQUES ET PRATIQUES

LES 2 TYPES DE GRUE :

**Grue à Montage
Automatique (GMA)**



**Grue à Montage par
Elément (GME)**

